Actions d'éducation et de formation dans les PVD

1994/2135(COS) - 21/06/1995

En adoptant le rapport de Mme Maren GÜNTHER (PPE, D), la Commission demande que tous les enfants, sans distinction de sexe ou d'origine, aient accès à une éducation de base appropriée et au moins à cinq années d'éducation scolaire. Il convient également de redoubler d'effort pour assurer l'alphabétisation complète des adultes et l'éducation des femmes qui ont jusqu'à présent été négligées. Elle demande que soit également établie l'obligation de fréquenter l'école sans aucune exception et des mesures d'incitation financière afin de dissuader d'utiliser les enfants comme main-d'oeuvre. Il préconise notamment l'établissement d'un revenu minimal pour les parents afin que leurs enfants puissent être scolarisés. Elle demande que priorité soit donnée aux mesures visant à renforcer les systèmes d'éducation décentralisés et la participation des collectivités locales. Les objectifs et les méthodes d'enseignement doivent tenir compte des spécificités culturelles et des réalités naturelles, économiques et sociales des PVD. La coopération entre PVD doit être également soutenue par la voie de jumelages et d'échanges scolaires et universitaires entre les établissements au sein des grandes régions. Toute réflexion sur l'éducation de base doit tenir compte des enfants dans les régions sinistrées, les zones déshéritées et les camps de réfugiés. Si possible, l'éducation des personnes réfugiées ou déplacées devrait se faire dans leur langue afin de faciliter le retour au pays. En ce qui concerne l'enseignement, priorité doit être donnée à l'éducation de base et à l'enseignement primaire bénéficiant d'un financement public sans discrimination à l'encontre des jeunes filles ou des enfants appartenant aux couches défavorisées de la population. Elle insiste sur l'importance d'écoles et d'enseignements mobiles en faveur des populations qui se déplacent et des enfants des rues. Il importe d'associer activement les parents, les enseignants et les organisations locales à la mise en place d'un système d'éducation optimal. Les députés préconisent l'établissement d'un lien entre l'enseignement primaire et l'acquisition de connaissances fondamentales sur des aspects vitaux tels que la santé (notamment les soins périnatals), l'alimentation, l'environnement, l'artisanat, l'agriculture, les travaux manuels et les droits de l'homme. Une attention particulière devrait être accordée à la transmission de savoir-faire dans les secteurs d'activité où les femmes sont traditionnellement présentes (petits commerces, production et transformation des denrées alimentaires). Un soutien particulier devrait être accordé aux femmes désireuses d'accéder au marché du travail, aux administrations et autorités locales et à la création d'entreprises. Les parlementaires insistent sur l'importance de coopérer avec les ONG qui sont à même de d'adapter les programmes d'éducation aux besoins de la population locale. Toute action en matière d'éducation exige des politiques à long terme si l'on veut des retombées positives. Ils recommandent qu'un pourcentage des crédits du FED soit consacré exclusivement à l'éducation et à la formation et que soit examinée la possibilité de convertir le remboursement de la dette de certains PVD en "crédits éducation".